Assurance Croissance RBC et Assurance Croissance Plus RBC

Assurance vie entière avec participation pour enfants



Assurances

Bon nombre de Canadiens ne connaissent pas les avantages de souscrire une assurance vie pour les enfants qu'ils aiment. En fait, il y a plusieurs raisons pour lesquelles cela peut être une bonne idée, aussi bien pour les parents et les grands-parents que pour l'enfant assuré.

Songez à la façon dont l'assurance vie avec participation peut ajouter de la valeur à ces trois étapes de la vie :

- Enfance. D'abord et avant tout, la souscription d'une assurance vie entière avec participation pour un enfant garantit qu'il aura accès à une couverture sa vie durant. Tant que la police est maintenue en vigueur, aucun problème de santé qui survient plus tard dans la vie n'aura d'incidence sur l'accès à l'assurance.
- Début de l'âge adulte. L'Assurance Croissance RBC^{MC} et l'Assurance Croissance Plus RBC^{MC} présentent l'avantage supplémentaire d'offrir une valeur de rachat garantie, intégrée à la police, qui peut être utilisée pour des dépenses

importantes comme les études postsecondaires ou la pratique de sports d'élite et d'activités artistiques. À ce stade de la vie de l'enfant, cette valeur aura augmenté, grâce à votre décision de commencer à souscrire la police tôt. Le montant d'assurance que procure la police peut également augmenter si vous décidez de réinvestir les participations de la police en souscrivant des montants d'assurance vie libérée. Selon la période de paiement des primes choisie, la police peut être libérée du paiement des primes après 10 ou 20 ans.

• Âge adulte. À cette étape-ci, l'assuré pourra profiter des avantages de l'engagement que vous avez pris pour son avenir. Peu importe son état de santé, il sera couvert, tant que les primes de la police sont acquittées. La valeur de rachat de la police aura augmenté au fil des ans, ce qui permettra à l'assuré de continuer, à un certain moment, de bénéficier de la protection sans avoir à payer de primes.

Fonctionnement

- L'enfant est assuré.
- Les parents ou les grands-parents sont titulaires de la police.
- Les parents ou les grands-parents sont les bénéficiaires de la police.
- La police peut être transférée à l'enfant lorsque celui-ci atteint l'âge adulte et la désignation de bénéficiaire peut être modifiée au besoin.
- La valeur de rachat est accessible au moyen d'une avance sur police ou d'un rachat partiel ou total.
- L'assurance demeure en vigueur (à moins que la police ne soit résiliée ou rachetée).
- Plusieurs options vous permettent de choisir la période pendant laquelle vous paierez les primes.

Principaux avantages

- Couverture d'assurance vie abordable la vie durant
- Garantie d'assurabilité pour enfants, qui vous permet d'augmenter le montant d'assurance lorsque l'enfant le souhaite, sans fournir d'autres preuves d'assurabilité*
- Valeur de rachat pouvant être retirée
- Solide stratégie de transfert de patrimoine

Considérations fiscales

- Les retraits en espèces peuvent être imposables.
- Habituellement, les retraits sont effectués après le transfert de la police à un enfant adulte. Il est fort probable qu'en raison de son revenu inférieur, il sera imposé à un taux plus bas.
- Le transfert de la police à l'enfant assuré pourrait être libre d'impôt.

^{*} Cette garantie n'est offerte qu'avec l'Assurance Croissance RBC (et non avec l'Assurance Croissance Plus RBC).

L'assurance vie avec participation RBC se décline en deux options

	Assurance Croissance RBC	Assurance Croissance Plus RBC
Montant de couverture minimum	 Montants de couverture à partir de 25 000 \$ 	 Montants de couverture à partir de 250 000 \$
Accès aux valeurs de rachat	 Accessible à la fin de la 5° année 	 Accessible à la fin de la 1^{re} année d'assurance
Coût d'assurance	 Payer moins et obtenir plus d'occasions de croissance des fonds à long terme 	 Payer pour avoir accès aux valeurs de rachat anticipées et aux occasions de croissance des fonds à long terme

Communiquez avec votre conseiller en assurance pour déterminer si l'assurance vie avec participation peut vous convenir.



Assurances

Cette brochure a pour seul objectif de fournir de l'information d'ordre général. Les conseils généraux contenus dans cette brochure ne devraient pas être interprétés comme des conseils d'ordre fiscal, juridique ou financier. Vous devriez consulter votre avocat, votre comptable, votre conseiller en assurance ou un autre professionnel lorsque vous prévoyez mettre en œuvre une stratégie. Bien que la Compagnie d'assurance vie RBC ait déployé tous les efforts raisonnables pour fournir des renseignements exacts et à jour, nous nous réservons le droit de corriger toute erreur ou omission. Veuillez noter que les règles fiscales peuvent être modifiées. L'assurance sera régie par les dispositions de la police, telle qu'elle sera établie, le cas échéant.

Assureur: Compagnie d'assurance vie RBC.